

Audiovisuel**Au moins 30% de productions européennes sur les plateformes de vidéos à la demande**

Les services de vidéo à la demande (VoD), tels que Netflix et Amazon, devront affecter à l'avenir au moins 30% de leur catalogue à des productions européennes, ressort-il de nouvelles règles sur les services de médias audiovisuels avalisées mardi en plénière du Parlement européen. La Commission avait ouvert ce chantier avec une proposition en mai 2016. L'exécutif de l'UE entendait de la sorte rééquilibrer un secteur où les nouveaux entrants de la VoD venaient ébranler des chaînes de télévision au public vieillissant, sans avoir les mêmes obligations. (AFP)